



Assemblée générale

Soixante-treizième session

Documents officiels

Distr. générale
6 novembre 2018
Français
Original : anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 8^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 5 octobre 2018, à 15 heures

Président : M. Saikal (Afghanistan)

Sommaire

Point 29 de l'ordre du jour : Promotion des femmes (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 15 heures.

Point 29 de l'ordre du jour : Promotion des femmes
(suite) (A/73/38, A/73/263, A/73/266, A/73/285,
A/73/294 et A/73/301)

1. **M^{me} Scott** (Namibie), s'exprimant au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), dit que la majorité des pauvres en Afrique australe sont des femmes. La SADC est déterminée à éliminer l'inégalité de genre sous tous ses aspects, y compris les disparités économiques et la violence contre les femmes. Son traité fondateur mesure l'importance vitale de la participation des femmes au développement, comme le font divers instruments juridiques et programmatiques régionaux observés par la plupart de ses membres. La SADC est résolue à atteindre les objectifs liés à la problématique femmes-hommes de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont encourageants. Des constitutions ont été modifiées et des dispositions législatives adoptées en vue de garantir l'égalité des droits pour les femmes, notamment en matière d'accès à la justice, de représentation dans les processus politiques et décisionnels, ainsi que d'accès à l'éducation, aux services de santé et à l'emploi. Toutefois, la région continue de faire face à des problèmes liés au mariage précoce, au droit de la famille, à la violence fondée sur le genre, à la traite de personnes, aux maladies transmissibles et non transmissibles et à l'incidence de la pandémie du VIH/sida. La SADC considère les partenariats comme un complément essentiel aux efforts déployés par ses membres, qui restent déterminés à assurer la pleine participation des femmes et des filles à la vie économique et sociale.

3. **M. Prongthura** (Thaïlande), s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), déclare que l'égalité des genres figure parmi les priorités de l'Association depuis l'adoption, en 1988, de la Déclaration sur la promotion des femmes dans la région de l'ASEAN. Les stratégies de l'Association s'appuient sur des instruments régionaux, notamment le Plan de travail du Comité pour la promotion des femmes de l'ASEAN (2016-2020) et la Déclaration de l'ASEAN sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans la réalisation de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 et des objectifs de développement durable. En juin 2018, l'ASEAN a organisé la Conférence des hauts fonctionnaires sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les organes

sectoriels de la Communauté socioculturelle de l'ASEAN.

4. Les démarches engagées ont permis d'améliorer la prise en compte de la problématique femmes-hommes et de sensibiliser davantage le grand public à l'importance de l'égalité des genres. En outre, le taux de participation des femmes au marché du travail a progressivement augmenté et atteint une moyenne de 60 à 70 %. Néanmoins, consciente du potentiel d'une main-d'œuvre plus soucieuse de l'égalité des genres, l'ASEAN a adopté le Programme d'action pour une autonomisation économique généralisée des femmes dans l'ASEAN.

5. L'ASEAN travaille en étroite collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) en vue de concrétiser ses engagements régionaux et internationaux. ONU-Femmes a contribué au lancement de la campagne régionale Lui pour Elle et à la conclusion du Plan d'action de l'ASEAN pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Après l'adoption, en 2017, de la Déclaration commune sur la promotion des femmes, de la paix et de la sécurité au sein de l'ASEAN, le premier dialogue ASEAN-Australie sur les femmes, la paix et la sécurité s'est déroulé en avril 2018.

6. **M. Escalante Hasbún** (El Salvador), prenant la parole au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), dit que les États membres de la CELAC restent fermement attachés à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes. Ils entendent éliminer toutes les formes de violence et de discrimination à l'égard des femmes et favoriser leur autonomisation politique et économique en supprimant les obstacles sociaux, en adoptant des lois et des politiques relatives à l'égalité des genres, à l'accès à l'éducation et à la justice, à l'indépendance économique et financière et à la participation politique, ainsi qu'en renforçant les instruments existants. Ils confirment les engagements qu'ils ont pris sur les plans international et régional pour renforcer leurs cadres juridiques et politiques et pour améliorer l'appui aux mécanismes nationaux de promotion des femmes.

7. Les pays de la CELAC demeurent profondément préoccupés par la féminisation de la pauvreté et soulignent la nécessité d'appuyer les mesures nationales visant à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes. Ils attachent une grande importance à la participation des femmes à la vie politique et à la prise de décisions, ainsi qu'à la protection des femmes et des filles migrantes.

8. Tous les États doivent disposer de politiques et de cadres juridiques nationaux destinés à promouvoir et à

protéger les droits des femmes et des filles, ainsi qu'à réagir efficacement aux violations de ces droits, y compris toutes les formes de discrimination et de violence fondées sur le genre. Ils doivent encourager les hommes et les garçons à être des agents de changement pour garantir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles.

9. Les pays de la CELAC s'emploieront à éliminer les stéréotypes culturels patriarcaux qui perpétuent une répartition inégale du travail et ils sont déterminés à mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à promouvoir l'accès à un emploi décent pour toutes les femmes, y compris celles qui sont victimes de formes multiples et croisées de discrimination. Ils apprécient la valeur des contributions des femmes âgées, en particulier de celles qui, en l'absence d'autres adultes, prennent en charge les soins aux enfants, les tâches ménagères et les travaux agricoles. Ils réaffirment leur volonté de permettre aux femmes touchées par des catastrophes naturelles de participer à l'action menée, en tant que dirigeantes et décideuses, sur un pied d'égalité avec les hommes.

10. Les pays de la CELAC savent combien les organisations féministes, les mouvements de femmes et la société civile œuvrent pour que les intérêts, les besoins et les points de vue des femmes soient pris en compte dans le programme d'action international. Ils sont conscients du rôle crucial que jouent les femmes rurales dans le développement rural durable, ainsi que dans la prévention et le règlement des conflits armés et la consolidation de la paix. En février 2018, une consultation régionale sur l'autonomisation des femmes et des filles rurales, organisée avec la participation d'ONU-Femmes, a abouti à la Déclaration de Santiago, qui contribuera aux actions menées à l'échelon national pour assurer l'autonomisation économique de toutes les femmes.

11. La CELAC a réaffirmé son ferme soutien à ONU-Femmes et s'est félicitée du renforcement de ses capacités. Toutefois, pour garantir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, il sera nécessaire de mettre en place des mesures coordonnées et cohérentes dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement, ainsi que d'accroître le dialogue, le consensus et la coopération au niveau international.

12. **M. Jürgenson** (Estonie), s'exprimant au nom des pays nordiques et baltes, dit qu'il incombe à chaque État de poursuivre les auteurs d'actes de violence contre les femmes ou les filles. Vu l'éventail des problèmes qui touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles, les pays nordiques et baltes demandent instamment une meilleure prise en compte de la

problématique femmes-hommes, ainsi que des actions ciblées en faveur de l'égalité des genres.

13. L'accès à des services de garde d'enfants et d'assurance parentale d'un coût abordable, de même qu'une répartition plus équitable des congés parentaux sont essentiels pour combler l'écart de participation au marché du travail et garantir les droits économiques des femmes. Les femmes et les filles doivent pouvoir décider librement de toutes les questions relatives à leur santé sexuelle et reproductive. À cet égard, une éducation sexuelle complète est indispensable à l'amélioration de la santé publique et à l'autonomisation des femmes et des filles. En outre, la prise en compte de l'égalité des genres dans la réalisation de tous les objectifs de développement durable, avec une attention particulière pour les formes multiples et croisées de discrimination, est un facteur de progrès crucial.

14. En ce qui concerne l'autonomisation des femmes à l'ère du numérique, il est nécessaire d'élaborer des programmes dans le domaine des technologies de l'information et de la communication qui ciblent les femmes et les filles. En outre, il y a lieu de prendre des mesures pour lutter contre la cyberintimidation et le harcèlement en ligne.

15. Les pays nordiques et baltes soulignent qu'il importe de promouvoir les priorités concernant les femmes, la paix et la sécurité et de faire cesser immédiatement la violence sexuelle et fondée sur le genre en temps de conflit. Ils se félicitent de l'attention croissante que l'ONU accorde à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes dans ses travaux et ils se réjouissent des initiatives lancées par le Secrétaire général pour lutter contre l'exploitation, le harcèlement et les abus sexuels.

16. **M^{me} Wacker** (observatrice de l'Union européenne), s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, de l'Albanie, du Monténégro, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Serbie et de la Turquie, pays candidats, de la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association, ainsi que de l'Arménie, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, déclare que l'Union européenne continuera d'œuvrer en faveur de l'égalité des genres, de l'autonomisation de toutes les femmes et filles et du plein exercice de tous leurs droits fondamentaux. Elle demeure la première investisseuse mondiale dans le domaine de l'égalité des genres grâce à des initiatives telles que l'Appel à l'action pour la protection contre la violence sexuelle dans les situations d'urgence, un projet multipartite, et l'Initiative Spotlight pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles, lancée en

partenariat avec l'ONU. L'Initiative Spotlight a récemment débouché sur le Programme régional d'Amérique latine en faveur des femmes, qui vise à lutter contre le féminicide en combinant, grâce aux fonds nécessaires, des actions dans les pays et des activités régionales.

17. L'Union européenne a signé la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) et met actuellement à jour son cadre politique en vue d'appliquer pleinement la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. Elle apprécie le travail des organisations de la société civile et de leurs partenaires et apprécie le rôle clef que joue l'ONU dans l'institutionnalisation de l'égalité et de l'autonomisation des femmes et des filles et dans la lutte contre la violence à leur égard.

18. La délégation observatrice de l'Union européenne travaille avec ses partenaires à l'élaboration de résolutions fermes sur les questions touchant les femmes pendant la soixante-treizième session de l'Assemblée générale. Elle réaffirme son engagement en faveur de la mise en œuvre pleine et effective de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, ainsi que du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. À cet égard, elle reste déterminée à promouvoir et à protéger le droit de chaque personne de décider librement des questions relatives à sa sexualité et à sa santé sexuelle et procréative, et souligne la nécessité d'assurer un accès universel à des informations complètes sur la santé sexuelle et procréative, à une éducation sexuelle et à des soins de santé de qualité et d'un coût abordable. Elle demeure pleinement attachée au Programme de développement durable à l'horizon 2030, et notamment à son objectif 5, et continuera de collaborer étroitement avec ses partenaires pour veiller à ce que chacune et chacun puisse exercer tous ses droits de façon pleine et égale.

19. **M. Tanner** (Finlande) signale que les femmes sont exposées à un risque disproportionné de violation de leur droit à la vie. Plus de la moitié des femmes victimes d'homicide ont été tuées par des membres de leur famille ou des partenaires intimes, contre un peu plus de 5 % pour les hommes. Les victimes d'homicides sont particulièrement nombreuses parmi les femmes et les filles autochtones et handicapées. La plupart de ces décès pourraient être évités. Pour mieux cerner l'étendue du problème, la Rapporteuse spéciale sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires a demandé aux États de contribuer au recueil de données sur le féminicide.

20. Les discours haineux ont gagné en ampleur et en intensité du fait de l'expansion rapide du numérique à l'échelle mondiale. Ils alimentent la violence entre partenaires intimes et ciblent les militantes féministes et les femmes appartenant à la communauté des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes (LGBTI). Il y a lieu de combattre les discours haineux en ligne grâce à des mesures préventives, répressives et législatives plus efficaces. Les conventions internationales en vigueur proposent d'ores et déjà des outils de lutte contre ce problème.

21. En 2017, la Finlande a élaboré un plan de lutte contre la violence à l'égard des femmes dans le cadre d'un processus participatif réunissant plusieurs ministères et des organisations de la société civile. Ce plan prévoit des investissements dans des services destinés aux victimes de violence et des mesures visant à améliorer la collecte de données sur les féminicides.

22. Les conventions internationales relatives aux droits de l'homme sont les pierres angulaires des négociations que mène la Finlande sur les droits en matière de santé sexuelle et procréative. Les négociateurs ont perdu pied avec les réalités que connaissent les femmes et les filles, et les compromis difficiles dégagés à Beijing et au Caire sont remis en question et sapés. La Finlande souhaite que les femmes et les filles du monde entier puissent exercer pleinement leurs droits en matière de sexualité et de procréation ; elle s'emploie, à cette fin, à forger des alliances au-delà des clivages régionaux.

23. **M^{me} Wagner** (Suisse) dit qu'en Suisse comme ailleurs, les mouvements contre les agressions et le harcèlement sexuels ont rouvert le débat public sur les droits des femmes et les normes sociales. Certaines villes, comme Lausanne, ont déjà adopté des mesures de prévention et de sensibilisation en ce qui concerne le harcèlement de rue. Une loi fédérale suisse interdit le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, qui est considéré comme une forme de discrimination. Toutefois, selon une étude récente sur l'efficacité de cette loi, la personne qui porte plainte n'obtient gain de cause que dans environ 20 % des cas. Faisant observer que les femmes sont visées de façon disproportionnée par la violence en ligne, M^{me} Wagner estime que le harcèlement en ligne est un problème complexe qui fait intervenir à la fois la notion de cybercriminalité et la question de la protection de la personne et des données personnelles. La Suisse appuiera l'Organisation internationale du Travail dans l'élaboration d'un nouveau traité international visant à protéger les travailleurs contre le harcèlement et la violence, et appliquera la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des

femmes et la violence domestique, qui est entrée en vigueur en avril 2018.

24. **M^{me} Oehri** (Liechtenstein) annonce que son gouvernement a adopté, début 2018, une stratégie nationale de mise en œuvre du Programme 2030. Sur la base d'une analyse des lacunes, il a décidé d'accorder la priorité à huit objectifs de développement durable, dont l'objectif 5 relatif à l'égalité des sexes.

25. Bien que les femmes et les filles soient touchées de façon disproportionnée par la violence sexuelle et fondée sur le genre, les hommes et les garçons représentent la majorité des victimes dans certains contextes. Les cas de violence sexuelle à l'égard des hommes sont trop peu signalés, en raison de tabous culturels. Il importe de définir les facteurs qui sont à l'origine de la violence sexuelle et fondée sur le genre afin de mettre au point des solutions efficaces et durables pour tous.

26. Faisant observer que les femmes sont particulièrement vulnérables à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, M^{me} Oehri précise que le Liechtenstein a durci les sanctions appliquées dans ce domaine. Sur le plan international, le pays a été le fer de lance de l'initiative du Liechtenstein pour une Commission du secteur financier sur la forme moderne d'esclavage et la traite d'êtres humains.

27. **M^{me} Grignon** (Kenya) indique que la constitution kényane de 2010 garantit expressément l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, et exige l'adoption d'une législation sur la parité des sexes. Le nouveau programme du Président porte sur quatre grands domaines d'investissement, à savoir sécurité alimentaire, industrie manufacturière, soins de santé à un coût abordable et logements à un prix abordable, qui constituent tous des moteurs socioéconomiques essentiels pour améliorer les conditions de vie des femmes, des jeunes et des enfants. En outre, le Kenya a augmenté les montants alloués aux fonds de politique active ciblant ces groupes. Grâce à la gratuité de l'enseignement et à des programmes spécifiquement destinés aux filles vulnérables, le taux de décrochage scolaire des filles a nettement diminué. Ayant pour objectif ultime la mise en place d'une couverture sanitaire universelle, le Kenya a augmenté le financement des services de santé gratuits pour les mères, notamment après l'accouchement, et a établi des partenariats stratégiques avec le secteur privé afin d'améliorer la qualité et l'accessibilité de ces services. Il lutte contre la violence fondée sur le genre grâce à des initiatives dans cinq domaines prioritaires : la prévention, la protection, les poursuites, la programmation et les partenariats. Par ailleurs, il mène

des campagnes nationales pour changer les mentalités à l'égard de ce type de violence.

28. **M. Gonzalez** (Colombie) dit que les femmes sont exposées à des formes multiples et croisées de discrimination, ce qui les marginalise, les appauvrit et les rend vulnérables. Les femmes sont des actrices clefs de l'économie locale et nationale, et il y a lieu de reconnaître leur rôle dans la sécurité alimentaire, la famille, la cohésion sociale, la transmission et la préservation de la culture, ainsi que la protection de l'environnement. Leur participation pleine et efficace est nécessaire à l'exercice des droits de la personne.

29. Le Gouvernement colombien collabore avec les autorités nationales et régionales pour mettre en œuvre la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il a reçu une aide inestimable de la part d'ONU-Femmes et de Line Bareiro, experte de la problématique femmes-hommes, ainsi que d'organisations de femmes. Dans le cadre des réformes juridiques et institutionnelles qu'il mène actuellement, il tient dûment compte de la participation indispensable des femmes au développement et des recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

30. **M^{me} Koning-Hoeve** (Pays-Bas) signale qu'en sa qualité de représentante d'ONU-Femmes pour les Pays-Bas et d'agricultrice, elle connaît beaucoup de femmes qui ont réussi dans le secteur de l'agriculture, mais qu'elle a également rencontré nombre d'agricultrices qui sont aux prises avec les inégalités et la pauvreté. Elle engage les États Membres à donner suite à la résolution [72/148](#) de l'Assemblée générale sur l'amélioration de la situation des femmes et des filles vivant en milieu rural et leur recommande de donner la priorité à cinq domaines : favoriser l'autonomisation politique et socioéconomique des femmes rurales et les aider à prendre pleinement part aux décisions, sur un pied d'égalité et à tous les niveaux ; appuyer les organisations et les coopératives de femmes et d'agriculteurs ; concevoir, réviser et appliquer des lois pour garantir que les femmes rurales jouissent pleinement et en toute égalité du droit de posséder des terres et d'autres biens ; veiller à ce que toutes les agricultrices bénéficient d'un prix équitable pour leurs produits ; améliorer les conditions de vie en milieu rural pour qu'elles soient aussi bonnes qu'en milieu urbain.

31. **M^{me} Rodríguez Camejo** (Cuba) dit que les progrès réalisés depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes montrent qu'il est possible de réduire les inégalités entre les genres grâce à l'action politique. Toutefois, les femmes ne pourront jouir d'une

égalité totale et être pleinement autonomes en l'absence d'un ordre international juste et équitable.

32. Cuba est fier des progrès qu'il a accomplis en matière de promotion des femmes. Il est le premier à avoir signé la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Les femmes reçoivent le même salaire que les hommes pour un travail égal ; elles bénéficient d'un congé de maternité, d'une pension d'invalidité et d'une pension de veuve, et peuvent posséder des terres et contracter des emprunts. Plus de la moitié des membres de l'Assemblée nationale sont des femmes. Les femmes et les filles ont accès à l'enseignement gratuit, indispensable à leur autonomisation et à l'élimination des préjugés, de la discrimination et de la violence. Les droits en matière de sexualité et de procréation, notamment le droit à l'avortement et à la contraception, sont garantis.

33. En ce qui concerne la violence contre les femmes, le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis a engendré des violences économiques contre les Cubaines. Cuba demande une nouvelle fois la suppression de toutes les mesures de contrainte unilatérales et continuera de développer son modèle social, fondé sur la justice, l'égalité et la solidarité, dans le strict respect de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

34. **M^{me} Miyazaki** (Japon) estime que, pour atteindre les objectifs de développement durable, une action collective immédiate est nécessaire afin d'assurer l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. En 2018, le Japon a continué de contribuer à cette cause en renforçant sa coopération internationale et son aide au développement, et notamment en versant 50 millions de dollars à l'Initiative de financement en faveur des femmes entrepreneurs (We-Fi). Au niveau national, il a promulgué une loi sur la promotion de l'égalité des genres dans le domaine politique et une autre visant à réduire le nombre excessif d'heures de travail et à garantir des conditions de travail équitables.

35. Le Japon n'épargnera aucun effort pour appuyer les activités de l'experte dont il a proposé la candidature et qui vient d'être élue au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Il a continué de promouvoir les priorités concernant les femmes, la paix et la sécurité en appuyant l'autonomisation des femmes et des filles touchées par des conflits, ainsi que l'amélioration des systèmes judiciaires pour prévenir la violence sexuelle en temps de conflit. En mars 2019, la cinquième Assemblée mondiale des femmes se tiendra

à Tokyo, parallèlement au Sommet du groupe Women 20.

36. **M. Habich** (Pérou) déclare que le Gouvernement péruvien s'emploie activement à intégrer la problématique femmes-hommes dans toutes les politiques publiques et à adopter une politique nationale en matière d'égalité des genres d'ici la fin de l'année. La politique nationale du Pérou en matière de lutte contre la violence fondée sur le genre pour la période 2016-2021 tient compte de la nécessité de faire évoluer les modèles socioculturels. Le Pérou mène une politique d'égalité salariale et encourage la participation active des femmes à l'économie. Presque toutes les institutions publiques accordent un congé parental et des prestations associées, et un peu plus de la moitié d'entre elles interdisent le harcèlement sexuel et prévoient au moins une mesure pour remédier aux écarts entre les genres. En ce qui concerne la représentation politique, le Gouvernement s'est engagé à mettre en place des mécanismes pour garantir l'élection de femmes à des fonctions publiques. Il a été décidé que les gouvernements nationaux et régionaux établiraient des mécanismes pour favoriser l'égalité des genres, afin d'améliorer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques nationales en la matière.

37. **M. Bin Momen** (Bangladesh) dit que la promotion de la femme revêt une grande importance pour la Première Ministre du pays, Sheikh Hasina, qui a obtenu le Global Women's Leadership Award en 2018. Le Parlement du Bangladesh compte 72 députées, sa présidence est assurée par une femme et le groupe d'opposition y est dirigé par une chef et une chef adjointe. Les filles sont bien plus nombreuses que les garçons dans l'enseignement secondaire et 20 millions de femmes participent au marché du travail. Les femmes ont facilement accès aux programmes de microcrédits et les entrepreneuses se voient proposer des prêts bancaires sans garantie, des fonds de démarrage et des parcelles industrielles.

38. Si l'ensemble des politiques et programmes nationaux tiennent compte de la problématique femmes-hommes, le Bangladesh met également en œuvre une politique nationale de développement en faveur des femmes ainsi que des plans d'action pour la prévention de la violence à l'égard des femmes et des enfants, l'élimination du mariage d'enfants, la lutte contre la traite d'êtres humains et la garantie de l'équité de genre. En outre, il mène des programmes de protection sociale pour les femmes marginalisées et vulnérables. Étant extrêmement exposé aux aléas climatiques, il a lancé diverses initiatives de réduction des risques de catastrophe qui ont sensiblement amélioré la résilience des femmes et des filles en cas de catastrophe naturelle.

Il n'est donc pas étonnant qu'en 2017, pour la troisième année consécutive, le Bangladesh ait occupé la première place en matière d'égalité des genres en Asie du Sud-Est, selon l'indice des écarts entre femmes et hommes établi par le Forum économique mondial.

39. Le Bangladesh est l'un des plus grands exportateurs de main-d'œuvre, dont un grand nombre d'employées de maison non qualifiées ou semi-qualifiées, qui sont souvent victimes d'exploitation ou de violence sexuelle et fondée sur le genre. Le Gouvernement aurait souhaité que ce problème soit abordé de façon plus concrète dans le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Bien qu'il ait pris des mesures pour protéger les droits de cette main-d'œuvre, il juge nécessaire d'agir au niveau mondial pour fournir des garanties adéquates au titre des lois et traités internationaux en vigueur.

40. Ayant activement contribué à l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité, le Bangladesh continue de travailler en étroite collaboration avec la communauté internationale pour faire évoluer le rôle des femmes pendant toute la durée d'un conflit. Il a été le premier pays à déployer des femmes pilotes d'hélicoptère dans une mission de maintien de la paix et le nombre de soldates de la paix bangladaises ne cesse d'augmenter.

41. **M. Chernenko** (Fédération de Russie) déclare que l'égalité des genres demeure un objectif pertinent et exige la coopération active de toutes les parties prenantes. Les organismes des Nations Unies devraient adopter une approche équilibrée à l'égard des questions relatives au genre et ne les incorporer dans leurs travaux que lorsque cela est approprié et pertinent. La délégation russe a réaffirmé son appui à la Commission de la condition de la femme, principale instance intergouvernementale chargée de l'égalité des genres et de la promotion des femmes. Si elle est généralement satisfaite du travail d'ONU-Femmes, elle estime que la bonne exécution de son mandat repose sur une coopération étroite avec les organismes compétents des Nations Unies et sur une harmonisation attentive de ses activités opérationnelles avec les priorités politiques globales de la Commission. ONU-Femmes ne doit fournir d'assistance sur le terrain qu'à la demande et avec l'autorisation de l'État concerné.

42. L'égalité femmes-hommes au sein du système des Nations Unies est certes un objectif louable, mais au-delà du genre, la sélection doit obéir à des critères d'efficacité, de compétence et d'intégrité et respecter le principe d'une représentation géographique équitable. En outre, il faudrait prendre des mesures pour corriger

le déséquilibre entre les sexes au sein d'ONU-Femmes, conformément au principe selon lequel les hommes doivent davantage participer à la promotion de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes.

43. Dans le cadre du plan d'action pour la mise en œuvre de la première phase de sa stratégie nationale en faveur des femmes (2017-2022), la Fédération de Russie applique des mesures visant à protéger la santé des femmes, à améliorer leur situation économique, à prévenir et réprimer la violence à leur égard, et à accroître leur participation à la vie politique et publique. Lors du deuxième Forum des femmes d'Eurasie, organisé à Saint-Petersbourg en septembre 2018, les participants ont décidé que la prochaine édition de la manifestation se tiendrait en 2021 et s'intitulerait « Forum mondial des femmes ».

44. L'orateur encourage toutes les parties prenantes à engager un dialogue constructif et respectueux, et à faire part de leurs expériences positives dans le domaine de l'égalité des sexes, en tenant dûment compte des spécificités et des traditions des différents États Membres.

45. **M. Aziz** (Iraq) dit que l'Iraq dispose depuis 1959 d'une loi sur le statut personnel, et que la nouvelle loi sur la citoyenneté confère aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes. La loi électorale a été modifiée pour permettre aux femmes de voter aux élections législatives et locales; d'autres dispositions légales fixent un quota de femmes au Parlement. L'Iraq fournit une protection sociale aux femmes divorcées, veuves ou célibataires et offre une protection et des avantages particuliers aux femmes qui travaillent. Il s'apprête à adopter une loi sur la violence familiale et met en œuvre des stratégies de promotion des femmes et de lutte contre les violences à leur égard. Il a mis en place une Direction de l'autonomisation des femmes et a lancé des projets de microcrédit pour favoriser l'émancipation des femmes en milieu rural.

46. Après la défaite de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), l'Iraq a accordé une aide aux femmes victimes de terribles violations de leurs droits fondamentaux. Conformément au communiqué conjoint de l'Organisation des Nations Unies et du Gouvernement iraquien sur la prévention et la répression de la violence sexuelle dans les situations de conflit, il travaille à un plan d'action avec la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Il accueille avec une satisfaction particulière l'attribution du prix Nobel de la paix à la militante iraquienne Nadia Murad pour son combat

contre l'utilisation des violences sexuelles comme arme de guerre.

47. **M. Sisouk** (République démocratique populaire lao) dit qu'en application de la Constitution lao et d'autres lois, il incombe à l'État de veiller à ce que les femmes jouissent des mêmes droits et des mêmes possibilités économiques et sociales que les hommes. Pour s'acquitter de cette responsabilité et se conformer à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing et au Programme 2030, le Gouvernement a de nouveau placé les principes de l'autonomisation et de la promotion des femmes au cœur de son plan quinquennal de développement socioéconomique, qu'il applique en même temps que la Vision 2030 pour la promotion des femmes lao, le Plan stratégique de promotion des femmes lao (2025) et le Plan de promotion des femmes lao (2020-2025). Le pays dispose de lois sur la promotion et la protection des femmes; sur la prévention et la répression de la violence à l'égard des femmes et des enfants; sur la lutte contre la traite de personnes; sur la famille. La présence accrue de femmes aux postes de responsabilité témoigne des progrès accomplis. La République démocratique populaire lao présentera bientôt son rapport valant huitième et neuvième rapports périodiques sur l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; elle a participé activement à la réunion des ministres des affaires étrangères de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

48. **M. Giorgio** (Érythrée) dit que son gouvernement s'emploie à intégrer la question de l'égalité des sexes dans tous les domaines, en étroite collaboration avec des organisations de la société civile comme l'Union nationale des femmes érythréennes. En 2019, l'Érythrée présentera son examen national volontaire au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, et soumettra par ailleurs un rapport périodique au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

49. L'Érythrée a atteint la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire, mais il lui faut faire encore des efforts au niveau de l'enseignement supérieur. Les femmes ont légalement les mêmes droits fonciers que les hommes, et des mesures ont été prises pour veiller à ce qu'elles acquièrent des terres. À cet égard, la délégation érythréenne accueille favorablement la dernière conclusion concertée de la Commission de la condition de la femme concernant les problèmes à régler et possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural.

50. **M. Nurudeen** (Nigéria) dit que le Gouvernement nigérian est résolument attaché à la promotion des droits des femmes, à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, et qu'il met en œuvre des programmes visant à assurer un développement socioéconomique qui profite également aux femmes. En application de sa politique nationale pour l'égalité des sexes, le Gouvernement a lancé divers projets, dont un concernant la lutte contre la violence contre les femmes en période électorale, un autre concernant l'éducation des filles, ainsi que des campagnes nationales de sensibilisation sur la violence à l'égard des femmes et des filles, les mutilations génitales féminines et le mariage d'enfants. Le programme public d'aide à la création et au développement des entreprises octroie des microcrédits sans intérêt et sans contrepartie à de petites entreprises, dont des coopératives féminines et des marchandes.

51. Le Nigéria a engagé son deuxième plan national de mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité en mai 2017. En juillet 2018, pour donner suite au projet multipartite d'Appel à l'action pour la protection contre la violence sexiste dans les situations d'urgence, il a présenté sa feuille de route pour la région nord-est du pays.

52. **M^{me} Mecea** (Roumanie) dit que les femmes jouent souvent un rôle crucial pour obtenir des améliorations de la condition de la femme. Il est donc essentiel de renforcer les capacités des jeunes femmes et des filles. La Roumanie sensibilise les adolescents, garçons et filles, aux questions relatives à l'égalité des sexes et à la non-discrimination grâce au sport, à des jeux, ainsi qu'à des concours de rédaction et des débats qui encouragent les jeunes à la fois à la réflexion et à l'action. Les écoles donnent la parole à des femmes qui ont réussi, et les programmes scolaires ont été révisés afin qu'ils tiennent compte de la problématique femmes-hommes. L'égalité des sexes est au cœur des engagements pris par le Président de la Roumanie, l'un des premiers champions de l'Initiative internationale de lutte contre les incapacités évitables (IMPACT) lancée dans le cadre de la campagne Lui pour Elle; la composition de la délégation représentant la jeunesse roumaine témoigne de la sincérité de cet engagement.

53. **M^{me} Mbana Makina** (Guinée équatoriale) dit que le Président de son pays considère les femmes comme des agents du développement socioéconomique, et que la Première Dame s'est personnellement engagée dans la promotion économique, sociale et culturelle des femmes. La question de l'autonomisation des femmes est prise en compte dans la stratégie nationale de développement, qui vise notamment à éliminer les disparités entre les sexes en matière d'accès à

l'éducation et à la formation, et à améliorer le taux de persévérance scolaire des filles. La présence des femmes sur le marché du travail s'accroît, mais reste encore faible; des politiques familiales seront mises en place pour favoriser leur participation. Le Ministère des affaires sociales et de l'égalité des genres dispense aux femmes chefs d'entreprise et aux coopératives féminines une formation et un appui technique à l'organisation et à la gestion des entreprises. Il coordonne la promotion de l'autonomisation des femmes et de l'équité entre les sexes à l'échelle nationale et supervise la construction et la réfection des centres de protection sociale. Il a aussi rédigé un guide pratique sur la création, l'organisation et l'administration des associations et des groupes de femmes. Aux élections de novembre 2017, 20 femmes ont été élues à la Chambre des députés et 11 autres au Sénat.

54. **M. Tōnē** (Tonga) dit que les Tonga apprécient la contribution des femmes au développement durable et continuent de chercher à atteindre la parité des sexes aux postes de direction et de décision. Lors des dernières élections générales, deux femmes ont été élues au Parlement et en 2018, une femme a pour la première fois été nommée dans le système judiciaire. La politique des Tonga en matière d'égalité des sexes vise à donner aux femmes un accès équitable aux possibilités économiques et aux emplois disponibles.

55. Les Tonga apprécient l'appui apporté par l'initiative « Pacific Women Shaping Pacific Development », qui leur a permis d'intensifier leurs efforts en vue de promouvoir la participation des femmes à la vie politique. Ils apprécient également l'assistance fournie par l'Australie et la Suède dans le cadre de la Communauté du Pacifique en vue de la création d'un centre d'aide juridique proposant une assistance juridique gratuite aux victimes de violence familiale. L'orateur remercie l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Suède ainsi qu'ONU-Femmes et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour le soutien financier constant qu'ils apportent à la cause de l'égalité des sexes et de la promotion des femmes aux Tonga.

56. **M. Nugroho** (Indonésie) dit que le Président de la République d'Indonésie, en tant que champion du mouvement Lui pour Elle, s'est engagé à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. L'Indonésie a adopté une approche globale et holistique. Conformément à son plan de développement national, elle suit une stratégie axée sur la sensibilisation aux droits des femmes, le renforcement des capacités des institutions et la coopération multipartite. Dans le cadre de la promotion d'un environnement sûr pour les

femmes, l'État collabore avec les universités nationales autour du projet Campus sans violence, qui a déjà été présenté à plus de 1 500 lycéens et étudiants. Pour que les femmes victimes de violence aient accès à la justice, l'Indonésie a mis en place un système global comprenant des centres de services intégrés, des résidences protégées et des unités spécialisées dans les postes de police et les hôpitaux, ce qui permet aux femmes de signaler les faits en toute sécurité et en toute confidentialité. Elle garantit aux femmes victimes une procédure régulière et un traitement tenant compte des questions de genre. En ce qui concerne la participation à la vie politique, le pourcentage de candidates aux élections locales a augmenté et en 2018, sur 101 candidates, 18 femmes ont été élues. En outre, le gouvernement actuel compte huit femmes. En ce qui concerne les pratiques traditionnelles néfastes, l'Indonésie a interdit les mutilations génitales féminines. L'État coopère avec les groupes de femmes et les groupes religieux pour faire connaître à la population les dangers de ces pratiques ; des outils, des stratégies et des programmes de sensibilisation ont ainsi été élaborés.

57. **M^{me} Abdelkawy** (Égypte) dit que ces dernières années, l'Égypte a travaillé d'arrache-pied au renforcement de son cadre juridique en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Le Code pénal a été modifié de manière à ériger le harcèlement sexuel en infraction pénale et les mutilations génitales en crime ; les peines encourues ont été alourdies. En vertu de la loi relative à la fonction publique, les mères qui travaillent bénéficient désormais de quatre mois de congé de maternité au lieu de trois ; la nouvelle loi sur les investissements traite femmes et hommes sur un pied d'égalité ; à la suite d'une modification de la loi sur les successions, le fait de priver une femme de ses droits successoraux est désormais passible de sanctions renforcées.

58. En ce qui concerne les mutilations génitales féminines, la délégation égyptienne conteste certaines des données qui figurent dans le rapport du Secrétaire général sur l'intensification de l'action mondiale visant à éliminer les mutilations génitales féminines (A/73/266). Le fait de tirer des conclusions à partir de données périmées et non vérifiées sape les efforts consentis par les États Membres et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies; il faudrait éviter cela dans les futurs rapports.

59. À l'heure actuelle, 15 % des parlementaires, 25 % des ministres des principaux ministères et 49 % des membres des conseils locaux sont des femmes. Pour lutter contre les stéréotypes sexistes, l'Égypte a lancé deux campagnes médiatiques : l'une pour donner du

pouvoir aux femmes, l'autre pour faire prendre conscience aux hommes et aux garçons de leur rôle dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Dans le cadre de l'élimination de la violence à l'égard des femmes, l'Université Al-Azhar a publié un manuel sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes du point de vue de l'Islam. En outre, huit centres d'accueil pour les femmes victimes de violence ont été rénovés et une permanence téléphonique a été mise en place pour signaler les cas de violence à l'égard des femmes.

60. L'Égypte appuie la stratégie du Secrétaire général visant à prévenir et réprimer l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le système des Nations Unies. Elle fait partie des membres fondateurs du Cercle de dirigeantes et de dirigeants unis dans la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations des Nations Unies et l'action menée pour y faire face, et elle a récemment signé avec le Secrétaire général le pacte facultatif s'y rapportant.

61. **M^{me} McDowell** (Nouvelle-Zélande) dit que si la Nouvelle-Zélande a été le premier pays à accorder le droit de vote aux femmes et a eu trois femmes premiers ministres, elle n'en doit pas moins poursuivre ses efforts pour instaurer une égalité totale et effective entre les sexes. Une semaine auparavant, le Gouvernement a annoncé une nouvelle loi devant permettre aux travailleurs, femmes et hommes, d'intenter plus facilement des actions pour demander l'équité salariale. Le congé parental rémunéré a été étendu à 22 semaines en 2018 et sera étendu à 26 semaines en 2020. La Nouvelle-Zélande a également mis en place un programme visant à encourager les femmes et les filles à se former et à travailler dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques.

62. La délégation néo-zélandaise partage les préoccupations que le Groupe de travail chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique a exprimées dans son rapport (A/HRC/38/46), dans lequel il a réaffirmé le droit fondamental des femmes à l'égalité réelle et lancé un appel en faveur d'une action concertée pour lutter contre les retours en arrière et la multiplication des atteintes à l'universalité des droits des femmes. À l'instar du Groupe de travail, la délégation dénonce les arguments spécieux souvent utilisés pour empêcher les femmes de prendre leur place légitime dans la société et dans la famille en tant qu'égales, ou d'exercer un contrôle total sur leur corps et leur personne. Elle se félicite de la résolution du Conseil des droits de l'homme intitulée « Mortalité et morbidité maternelles évitables et droits de l'homme dans les situations de

crise humanitaire » (A/HRC/RES/39/10), qui insiste sur la nécessité d'établir les responsabilités des auteurs de toutes les violations des droits des femmes et des filles dans de telles situations. Le Conseil a envoyé un message clair, à savoir que les États doivent assumer la responsabilité qui leur incombe et garantir le droit des femmes et des filles à un recours utile, y compris leur droit à réparation, et prévenir la répétition de telles violations dans les situations de crise humanitaire.

63. **M^{me} Bhengu** (Afrique du Sud), rappelant le dévouement de Nelson Mandela à la cause des droits de l'homme, dit que le centenaire de sa naissance est une bonne occasion pour l'Organisation des Nations Unies de se recentrer sur la promotion, la protection et la réalisation des droits des femmes, des enfants et des personnes handicapées. L'élimination de la violence à l'égard des femmes reste l'une des principales priorités de l'Afrique du Sud. Le pays examine actuellement son Programme d'action contre la violence à l'égard des femmes et des enfants pour assurer son efficacité. L'Afrique du Sud, déterminée à lutter contre le harcèlement sexuel, l'exploitation et les atteintes sexuelles, reconnaît qu'il lui faut améliorer ses institutions, renforcer les capacités de ses magistrats grâce à une formation tenant compte de la problématique femmes-hommes, et se doter de politiques visant à prévenir ces formes de violence et à éviter les phénomènes de revictimisation.

64. **M. de Souza Monteiro** (Brésil) dit que le rapport de la réunion intersessions d'experts chargés d'examiner les lacunes et problèmes faisant obstacle à la pleine jouissance des droits de l'homme par toutes les femmes et toutes les filles et à la prise en compte systématique des questions relatives au genre dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que les meilleures pratiques en la matière (A/HRC/39/34) permettra de nourrir les discussions organisées dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2019. Le Brésil est résolu à éliminer toutes les formes de violence et de discrimination à l'égard des femmes et des filles, y compris la violence sexuelle et sexiste, la violence familiale, la traite de personnes et le féminicide. Il mesure bien l'importance de la participation de toutes les parties prenantes et la contribution vitale des hommes et des garçons à cet égard. Plus de 20 ans après la Déclaration de Beijing, aucun pays n'a complètement réalisé l'égalité des genres, et bon nombre d'entre eux risquent de revenir en arrière. L'orateur presse les États Membres de continuer à prendre des mesures pour promouvoir et protéger les droits fondamentaux de toutes les femmes et de toutes les filles.

65. **M^{me} Almudayhim** (Arabie saoudite) dit que dans son programme de développement à l'horizon 2030, l'Arabie saoudite reconnaît le rôle moteur des femmes dans la croissance et cherche à éliminer tous les obstacles à leur autonomisation économique, politique et sociale. L'Arabie saoudite est en train d'élaborer une stratégie nationale relative aux femmes afin de lancer des initiatives intégrées pour leur autonomisation. En vertu des lois saoudiennes, les hommes et les femmes qui travaillent dans le secteur public ont droit à un salaire égal pour un travail égal et sont soumis à la même réglementation. Les régimes de retraites de l'armée et de la fonction publique ne sont pas discriminatoires à l'égard des femmes.

66. S'inspirant de la charia, l'Arabie saoudite a mis au point un plan de plusieurs millions de dollars pour lutter contre la traite des femmes et des filles, et le Comité permanent de lutte contre la traite d'êtres humains coopère avec les organismes publics et les organisations de la société civile pour poursuivre les trafiquants, fournir des refuges aux victimes et leur proposer des services d'accompagnement psychologique et juridique et des activités de formation. Le droit saoudien érige en infraction pénale les mutilations génitales féminines et protège les femmes contre toutes les formes de violence. Les mécanismes judiciaires, non discriminatoires, permettent aux femmes de demander que des poursuites soient engagées. Non seulement l'Arabie saoudite a mis en place un système de lutte contre le harcèlement, mais elle a lancé un projet d'aide aux femmes victimes de violence et a créé un comité chargé de protéger les femmes dans leur foyer. À cet égard, le Conseil aux affaires familiales récemment institué prône des familles fortes ayant des valeurs religieuses profondes. L'Arabie saoudite s'emploie non seulement à offrir aux femmes des possibilités d'emploi, mais également à leur permettre d'occuper des postes de direction. Des femmes occupent des postes de haut rang à la Bourse et dans les chambres de commerce ; certaines sont parlementaires ou diplomates.

67. **M. McElwain** (États-Unis d'Amérique) dit que les États-Unis sont l'un des chefs de file mondiaux en matière d'élaboration et de mise en œuvre de programmes internationaux de lutte contre la traite de personnes. Le rapport sur la traite de personnes qu'ils publient chaque année a suscité l'adoption de lois et de plans d'action, de programmes et de politiques de lutte contre la traite dans le monde entier. Depuis 2001, les États-Unis ont financé plus de 960 projets de lutte contre la traite, soit un montant total de plus de 300 milliards de dollars au titre de l'assistance étrangère, notamment pour la formation des praticiens de la justice pénale de 20 pays. Ils ont établi des partenariats avec près de

200 organisations gouvernementales et non gouvernementales pour renforcer les cadres juridiques pertinents et les mesures, programmes et politiques de contrôle. Ils collaborent aussi avec les entreprises, les organisations de travailleurs et les associations commerciales pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement internationales. En octobre 2017, ils ont lancé un projet interinstitutions sur la traite d'êtres humains caractérisé par des approches novatrices, l'utilisation des nouvelles technologies et l'établissement de partenariats dynamiques pour lutter contre la traite de personnes.

68. **M^{me} Pongor** (Hongrie) dit que la violence familiale constitue une infraction distincte dans le nouveau Code pénal hongrois. Les victimes et leurs enfants peuvent chercher refuge et bénéficier de services d'aide dans des centres d'urgence et centres de transition publics ou dans des centres d'accueil d'organisations non gouvernementales. Pour lutter contre la féminisation de la pauvreté, la Hongrie a mis en place des politiques et des programmes de protection sociale, y compris un programme de soutien postpartum, un congé de maternité de trois ans, d'importants avantages fiscaux pour les familles, des allocations familiales pour chaque enfant, des subventions au logement et l'annulation des prêts étudiants pour les femmes ayant deux enfants ou plus. Pour encourager les mères à rester ou entrer sur le marché du travail, les femmes peuvent travailler à temps partiel jusqu'à ce que leur enfant ait trois ans et elles ont droit à l'allocation de congé parental pour garde d'enfant même après leur retour au travail ; les sociétés qui recrutent des mères de famille ayant de jeunes enfants bénéficient d'une déduction fiscale. La Hongrie a augmenté le nombre de crèches et de garderies et propose des formations d'aide à la création d'entreprises et à l'acquisition de compétences. Pour encourager les femmes et les filles à faire leurs preuves dans les domaines de la science, de la recherche et de l'innovation, le Président a créé une commission des femmes dans les carrières de la recherche. En outre, l'Association des femmes de science de Hongrie s'emploie à améliorer la situation des chercheuses et à faire évoluer l'opinion publique.

69. **M. Mongelos Galeano** (Paraguay) dit qu'alors que la Constitution garantit l'égalité entre les hommes et les femmes, il n'en est pas de même dans la pratique. Le Gouvernement nouvellement constitué sera chargé de mettre en œuvre le plan national pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes pour 2018-2023, qui vise à promouvoir l'égalité des chances en matière de participation à la vie politique et sociale, d'accès à l'emploi décent, à l'éducation et à des soins de santé complets, ainsi qu'un environnement propre, sain

et exempt de violence. Le Paraguay a mis en place des programmes de transfert monétaire assorti de conditions pour les femmes chefs de famille. En outre, les centres de Ciudad Mujer fournissent 80 types de services liés et coordonnés, destinés exclusivement aux femmes et à leurs enfants.

70. **M. García Moritán** (Argentine) dit que l'égalité des sexes est l'un des principaux objectifs du tout premier plan d'action national pour les droits de la personne de l'Argentine. Pour porter assistance au pays, ONU-Femmes a récemment ouvert un bureau en Argentine et met en œuvre un programme de pays. En tant que Présidente du G20, l'Argentine s'attachera à promouvoir l'intégration de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble de l'ordre du jour de la réunion, avec le concours d'un groupe spécial de femmes d'affaires.

71. **M^{me} Kipiani** (Géorgie) dit qu'au cours de la dernière décennie, la Géorgie a adopté un certain nombre de modifications législatives visant à promouvoir l'égalité des sexes, à lutter contre la violence à l'égard des femmes et à promouvoir le rôle des femmes dans la prise de décisions. Par exemple, les partis politiques reçoivent un financement supplémentaire si leurs listes de candidats comptent au moins 30 % de femmes dans chaque groupe de 10 noms. En 2017, une commission a été chargée d'élaborer des plans d'action nationaux sur l'égalité des sexes et la violence à l'égard des femmes et d'en assurer la coordination et le suivi, ainsi que d'inciter à la prise en compte systématique du souci de l'égalité des sexes. Le nouveau Ministère des droits de l'homme contrôle les procédures administratives et judiciaires en matière de violence familiale, de violence à l'égard des femmes et de discrimination, ainsi que celles concernant les crimes inspirés par la haine et la traite d'êtres humains. La Géorgie a mené plusieurs campagnes de sensibilisation sur l'égalité des sexes, ainsi que des formations à l'intention des policiers, des fonctionnaires du secteur de la justice et d'autres agents publics. Elle a aussi adopté des plans nationaux sur la violence familiale, l'égalité des sexes et la mise en œuvre de la résolution [1325 \(2000\)](https://undocs.org/S/RES/1325(2000)) du Conseil de sécurité relative aux femmes, à la paix et à la sécurité. [https://undocs.org/S/RES/1325\(2000\)](https://undocs.org/S/RES/1325(2000))

72. **M. Sor** (Singapour), relevant qu'une femme a été élue à la présidence de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, dit qu'à Singapour, l'élection de la première Présidente de la République a également marqué un tournant. En tant que méritocratie, Singapour est attachée à l'égalité des sexes. La Constitution, le Code pénal, la Charte des droits de la femme et d'autres dispositions législatives assurent aux femmes une

protection juridique solide. La quasi-totalité des habitantes sont alphabétisées et en 2017, les femmes représentaient plus de la moitié des diplômés de l'enseignement supérieur. Le taux d'activité des femmes est aujourd'hui de 80 % et les femmes se sont aussi fait leur place dans des professions traditionnellement réservées aux hommes. L'État collabore avec les employeurs et les syndicats pour promouvoir, en matière d'emploi, des pratiques équitables, responsables et fondées sur le mérite. En 2017, Singapour était classée douzième sur 160 pays selon l'indice d'inégalité de genre.

73. Pour remédier à la sous-représentation des femmes aux postes de direction, le Gouvernement a nommé des femmes à des postes élevés de la fonction publique. Il a également créé un comité d'action pour la diversité, qui a fixé un objectif de 30 % de femmes dans les conseils d'administration d'ici à 2020. La loi sur la retraite et le retour à l'emploi récemment adoptée autorise et encourage les personnes âgées à travailler au-delà de l'âge de la retraite, ce qui permettra aux femmes de préparer leur retraite de manière adéquate.

La séance est levée à 18 h 5.